

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 10.

Lausanne, le 15 Mai 1865.

X^e Année.

SOMMAIRE. — Coup-d'œil historique sur l'organisation de l'instruction de l'infanterie dans le canton de Vaud. — Bibliographie — Actes officiels. — Nouvelles et Chronique. — Annonce.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES.

COUP-D'ŒIL HISTORIQUE SUR L'ORGANISATION DE L'INSTRUCTION DE L'INFANTERIE DANS LE CANTON DE VAUD.

Nous avons déjà fait part à nos lecteurs⁽¹⁾ de la pétition adressée au Grand Conseil du canton de Vaud, demandant la suppression des revues et des réunions de contingents pour l'infanterie, réunions instituées ou plutôt maintenues par les articles 263 et 265 de la loi du 16 décembre 1862.

De 1803 à 1852, et antérieurement déjà sous le régime bernois, le service militaire se fit pour ainsi dire à domicile. Dix jours par an environ, ordinairement le dimanche, le détachement d'infanterie de chaque localité se rendait sur la place d'armes, et là, sous les ordres d'un officier nommé commis d'exercice, ou même, pour les détachements plus petits, sous les ordres d'un sous-officier, la troupe répétait, tant bien que mal, les premiers principes du maniement d'armes et de l'école de peloton enseignés durant le cours de la première instruction. Le dernier jour des exercices, nommé *revue*, les détachements voisins réunis exerçaient l'école de bataillon et d'infanterie légère; les troupiers, magnifiques de tenue et de propreté, tiraient à poudre, l'on donnait vacance aux écoles, l'autorité civile, représentée par le préfet en écharpe, haranguait la troupe et la complimentait jusqu'à mettre ses chefs dans l'embarras, bref, la poussière

(1) Voir supplément au n° 1 de 1865.